



LETRE DATEE DU 27 SEPTEMBRE 1968, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU CAMBODGE

D'ordre de mon gouvernement et suite à ma lettre No 7005 du 16 septembre 1968 (S/8816), j'ai l'honneur de vous faire tenir, pour l'information des membres du Conseil de sécurité, ce qui suit :

- Dans la nuit du 27 au 28 août 1968, un groupe de soldats américano-sud-vietnamiens a pénétré dans la commune de Prek Chrey, district de Koh Thom, province de Mandal et a pris à partie une patrouille cambodgienne blessant mortellement un soldat de 2ème classe nommé Proeung Sruoch.

- Dans la nuit du 1er au 2 septembre 1968 vers 25 heures, un avion des forces américano-sud-vietnamiennes a violé l'espace aérien du Cambodge et est venu survoler la commune de Dar et les environs de Trapeang Boeung, district de Mimot, province de Kompong Cham. Cet avion a ensuite mitraillé une voiture Landrover appartenant aux forces armées royales khmères, blessant grièvement un militaire et causant de sérieux dommages au véhicule. Cet incident a eu lieu à 400 mètres du poste de la Garde provinciale de Saan, district de Ponhea Krèk dans la même province de Kompong Cham.

Le Gouvernement royal du Cambodge a protesté énergiquement contre cette violation du territoire khmer et cette attaque délibérée commises par les forces armées américano-sud-vietnamiennes contre les éléments des forces armées royales khmères. Il a exigé que les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et de la République du Viet-Nam mettent fin à de tels actes.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le représentant permanent du Cambodge,
(Signé) HUOT SAMBATH

